

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juin 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 29

2024D089

OBJET :

**21. FORMATION.
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC LE
GEIQ PETITE ENFANCE
- ANIMATION DE LILLE
POUR LA MISE À
DISPOSITION D'UN
APPRENTI EN CAP
ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATIF PETITE
ENFANCE. ANNÉE
2024-2025.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

24 06 2024

ID : 059-215904004-20240613-2024D0089-DE

L'an deux mil-vingt-quatre, le treize JUIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Mme BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BOULENGER Delphine, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. ROBBE Jean-Pierre, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. BEZILLE Marc, **procuration** à Mme BOULENGUER Peggy
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

- Vu le décret n°2015-998 relatif aux groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification définissant la procédure de reconnaissance de la qualité du GEIQ en application de l'article L.1253-1 du code du travail ;
- Vu le décret n°2020-1122 du 10 septembre 2020 relatif aux parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ;
- Vu l'arrêté du 17 août 2015 relatif aux modalités de reconnaissance des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification ;
- Considérant qu'un GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est une structure réunissant plusieurs entreprises ayant pour objectif le recrutement et la mise à disposition de salariés à ses membres ;
- Considérant qu'un GEIQ permet de satisfaire les besoins en ressources humaines des entreprises qui ne peuvent employer à temps plein, que sa mission première est l'organisation de parcours d'insertion et de qualification de personnes éloignées du marché du travail ;

.../...

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 059-215904004-20240613-2074D0089-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2024

OBJET : 21. FORMATION. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GEIQ PETITE ENFANCE – ANIMATION DE LILLE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN APPRENTI EN CAP ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE. ANNÉE 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle que le GEIQ « Petite Enfance – Animation », basé 27 rue de Courmont à Lille, a pour mission de proposer à des personnes éloignées de l'emploi de se former aux métiers de la petite enfance ou de l'animation par le biais de l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le GEIQ a en charge également la gestion administrative correspondante ainsi que la rémunération des apprentis ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au GEIQ « Petite Enfance Animation » et de conventionner pour permettre la mise à disposition d'un nouveau contrat d'apprentissage dans le champ de la Petite Enfance à partir du 30 août 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider l'adhésion de la collectivité au GEIQ « Petite Enfance Animation » basé à Lille ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec ledit GEIQ et/ou tout document afférent à la présente décision pour permettre la mise à disposition d'un apprenti dans le domaine de la petite enfance ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.